AVISU CESEC 2026-26[1]
AVIS CESEC 2026-26

Rilativu à
Relatif aux

L'orientazioni bugetarie di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2027[2]

Orientations budgétaires de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2027

Vistu u Codice generale di e Culletività Territuriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;
***Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

Vistu a lettera di prisentazione di u 23 d'ottobre di u 2026 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à **l'orientazioni bugetarie di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2027 ;**
***Vu** la lettre de saisine du 23 octobre 2026 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur les Orientations budgétaires de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2027 ;*

Après avoir entendu, Madame Marie-Hélène DJIVAS, Directrice Générale Adjointe Ressources et Transformation de l'Action Publique ;

À nant'à u raportu di Marie-Josée SALVATORI, per a cummissione finanze, seguitu è valutazione di e pulitiche publiche, adunita mercuri u 28 di d'ottobre di u 2026 ;
Sur rapport de Marie-Josée SALVATORI, pour la commission finances, suivi et évaluation des politiques publiques, réunie mercredi 28 octobre 2026.

[1] Adopté à l'unanimité

[2] Rapport AC 2026/02/284

U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria Marti u 03 di nuvembre di u 2026, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita

L'exercice budgétaire 2027 de la Collectivité de Corse s'inscrit dans un paysage macroéconomique et géopolitique profondément instable, caractérisé par la recrudescence des tensions internationales, l'accélération du dérèglement climatique et une crise aiguë des finances publiques nationales.

Dans ce contexte délicat, l'État impose des contraintes de redressement budgétaire particulièrement sévères aux collectivités territoriales, alors même que les compétences transférées et les besoins de la population insulaire ne cessent de croître. Face à ces pressions, le Conseil exécutif de Corse réaffirme la maîtrise rigoureuse de sa trajectoire financière en maintenant son rang de premier investisseur public de France pour des collectivités comparables, avec un niveau d'investissement annuel préservé au-delà des trois cents millions d'euros.

Cette responsabilité budgétaire ne constitue pas une fin en soi, mais le moyen d'alimenter un projet politique global visant l'émancipation de la Corse. Ce projet repose sur la reconnaissance du peuple corse, de sa langue et de sa culture, tout en poursuivant la quête d'une autonomie de plein droit et de plein exercice, jugée indispensable pour doter l'île des leviers de décision adaptés. L'action régionale vise également à garantir l'accès au logement, à lutter contre la cherté de la vie et la spéculation foncière, tout en renforçant la souveraineté stratégique dans les domaines alimentaire, énergétique et hydraulique. Dans cette perspective, la révision prospective du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse s'affirme comme la boussole territoriale destinée à bâtir un contrat de société renouvelé.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE 2027-2029

Le cadrage budgétaire national repose sur un objectif de réduction du déficit public dans un environnement où la dette française demeure à un niveau historiquement élevé. Pour participer à cet effort national, le Projet de Loi de Finances pour 2027 prévoit plusieurs dispositions pénalisantes pour la Collectivité de Corse. Parmi ces mesures figurent la minoration de la Dotation de Transformation des Collectivités, la suppression de diverses recettes liées à l'apprentissage ou aux compétences régionales, ainsi que la baisse des financements destinés aux formations sanitaires et au développement rural. Par ailleurs, la réforme du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée et l'absence initiale de revalorisation de la Dotation de Continuité Territoriale pèsent lourdement sur les ressources régionales.
Face au caractère peu dynamique des recettes transférées et à l'érosion des compensations d'État, la Collectivité de Corse revendique la définition d'un nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier. Indissociable de la démarche d'autonomie, ce cadre doit associer l'État,

la Collectivité et le bloc communal afin de garantir la pérennité des investissements sur le territoire insulaire.

À droit constant, la prospective financière pour la période 2027-2028 témoigne d'une gestion prudente. Les dépenses de fonctionnement sectorielles sont stabilisées afin de contenir leur progression en deçà du taux d'inflation. Du côté des recettes de fonctionnement, une légère contraction est anticipée en raison du ralentissement économique et des réformes fiscales nationales, touchant notamment les produits de la TVA, des droits de mutation, des taxes sur les tabacs et sur les carburants.

Malgré ces contraintes, les indicateurs de solvabilité demeurent préservés sous les seuils de vigilance fixés par la Chambre Régionale des Comptes, avec un taux d'épargne brute maintenu au-dessus de treize pour cent et une capacité de désendettement stabilisée à moins de huit années.

Le pilotage des engagements pluriannuels montre une nette résorption des stocks d'autorisations de programme et d'engagement, traduisant un assainissement des comptes et une meilleure adéquation entre la programmation et les capacités de paiement.

ACTIONS PRIORITAIRES ET CHOIX À PRÉSERVER POUR LES INFRASTRUCTURES MAJEURES

L'action prioritaire du Conseil exécutif porte en premier lieu sur un programme d'envergure dédié aux infrastructures éducatives. En réponse aux attentes de la jeunesse et de la communauté éducative, la Collectivité lance un plan massif de rénovation énergétique de ses lycées et collèges, appuyé par des audits techniques menés avec la Banque Européenne d'Investissement et l'accompagnement du dispositif EduRénov sur plusieurs établissements pilotes de l'île.

En matière de transports, l'application du Plan Pluriannuel d'Investissements pour le réseau routier et ferroviaire garantit la modernisation des voies et la sécurisation du patrimoine. L'année 2027 sera marquée par la présentation d'un plan pluriannuel dédié aux ports et aéroports, ainsi que par l'élaboration d'un schéma territorial des transports visant à renforcer l'intermodalité et la transition vers des mobilités décarbonées. Dans le domaine de la sécurité civile, la Collectivité accentue la prévention des incendies à travers l'aménagement forestier, l'entretien des pistes par les Forestiers Sapeurs et la poursuite du soutien financier contractuel aux Services d'Incendie et de Secours de Haute-Corse et de Corse-du-Sud.
La cohésion sociale et la territorialisation des politiques publiques constituent une autre ligne de force du rapport. Face à une pauvreté monétaire marquée et au renchérissement du coût de la vie, la Collectivité réaffirme son rôle de chef de file de l'action sociale en consolidant l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active, la protection de l'enfance et les aides à l'autonomie des personnes âgées ou en situation de

handicap. La politique du logement social et communal se poursuit activement en lien avec les offices publics de l'habitat.

L'année 2027 inaugure également le nouveau plan stratégique pour la langue corse, conçue comme une politique publique transversale. L'accent est mis sur l'extension de l'enseignement bilingue et immersif, la généralisation de l'usage du corse dans la vie sociale via le label dédié aux communes, ainsi que sur l'exemplarité de l'administration régionale par le déploiement d'outils numériques et de règles de rédaction bilingues.

Le développement économique et la préservation de l'environnement s'articulent autour de l'action des agences et offices régionaux. L'Office Développement Agricole Rural de Corse oriente ses interventions vers la mobilisation du foncier agricole, le soutien aux filières élevage et bois, et la mise en œuvre de programmes de résilience face au changement climatique. L'Agence de Développement Économique de la Corse déploie des dispositifs de soutien aux entreprises en difficulté, renforce l'ingénierie financière et poursuit les études relatives à la création d'une banque territoriale d'investissement. De son côté, l'Agence du Tourisme de la Corse privilégie un modèle durable adossé à des certifications environnementales et à une meilleure répartition spatio-temporelle des flux touristiques.

S'agissant du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse, la Collectivité exprime ses plus vives inquiétudes quant aux modalités de gestion unilatérales imposées par l'État, qui entravent la programmation sereine des grands projets. Elle réclame le rétablissement d'un copilotage effectif et d'une visibilité pluriannuelle sur les crédits restants à déléguer.

CONTINUITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES

Au-delà des grands arbitrages prioritaires, le rapport détaille la poursuite des missions fondamentales de la Collectivité de Corse. Dans le domaine de la santé et de l'enseignement supérieur, l'accent est mis sur les avancées concrètes en vue de la création du Centre Hospitalier Universitaire de Corse et sur le partenariat stratégique liant la Collectivité, l'État et l'Université de Corse Pasquale Paoli. L'accompagnement de la vie étudiante est sécurisé par une convention triennale conclue avec le CROUS, tandis que la politique en faveur de la jeunesse s'appuie sur la dynamique de la Conférence Jeunesse de Corse et le renouvellement de ses instances consultatives.

Les politiques sportives et culturelles connaissent également un renouvellement méthodique. L'actualisation du règlement des aides au mouvement sportif favorise la lutte contre la sédentarité et le développement des formations aux métiers de pleine nature. En matière culturelle, une vaste concertation de terrain accompagne la restructuration des soutiens à la création artistique, avec une attention particulière portée au réseau d'enseignement musical, au pôle polyphonique de Sartène et à la structuration d'une filière audiovisuelle insulaire pérenne.

La maîtrise du foncier et la sauvegarde du patrimoine historique demeurent au cœur des préoccupations régionales. L'Office Foncier de la Corse déploie des mécanismes anti-spéculatifs, à l'image du bail réel solidaire, pour favoriser l'accession à la propriété des résidents. Parallèlement, des chantiers majeurs de restauration sont conduits sur des édifices emblématiques tels que le couvent d'Orezza, le palais de Stoppielle, la citadelle de Corte et le château de la Punta, complétés par des démarches de mécénat et des demandes de prêt d'œuvres insulaires conservées à l'étranger.

Sur le plan européen et méditerranéen, la Collectivité affirme son ancrage territorial en pilotant la gestion des fonds structurels régionaux, l'animation du programme transfrontalier de coopération avec l'Italie et les échanges décentralisés avec des territoires partenaires comme le Québec ou la Sardaigne. L'anticipation de la future programmation européenne post-2027 vise à faire reconnaître de manière durable les surcoûts liés à l'insularité.

Enfin, les politiques de transition écologique, de l'eau et de l'énergie font l'objet d'un suivi rigoureux. L'Office de l'Équipement Hydraulique de la Corse poursuit sa stratégie pluriannuelle d'investissement destinée à accroître les capacités de stockage d'eau brute et à moderniser les réseaux d'irrigation. L'Agence d'Urbanisme et d'Énergie accompagne la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie et la mise en œuvre des travaux de raccordement des énergies renouvelables. L'administration régionale poursuit sa propre modernisation interne par la dématérialisation des procédures, la rationalisation de son patrimoine immobilier et le renforcement des instances de concertation institutionnelle que sont l'Assemblée de Corse, l'Assemblea di a Giuventù, la Chambre des Territoires et le Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse.

<u>Concernant le rapport présenté, le CESEC de Corse émet les observations suivantes</u> :

Au terme de l'examen du rapport et à la lumière des débats en commission, **le CESEC de Corse tient, en premier lieu, à saluer** la qualité formelle, la clarté pédagogique et la transparence du rapport sur le DOB 2027.

L'effort de présentation accompli par les services de la Collectivité de Corse permet de disposer d'une vision d'ensemble lisible de la situation financière, des contraintes macro-budgétaires et des intentions stratégiques du Conseil exécutif.
La présentation synthétique assurée lors de la commission a confirmé cette volonté de dialogue et de clarté.

Le CESECC prend acte avec satisfaction des bonnes intentions manifestées dans le document d'orientation. Les axes prioritaires affichés répondent aux grands enjeux de

développement du territoire : recherche d'équités territoriales, volonté de transition écologique, préservation des cohésions sociales et culturelles.

Cependant, l'expérience des exercices budgétaires antérieurs **amène le CESECC à rappeler** que la valeur d'un DOB réside dans la capacité de la Collectivité à traduire ces intentions formelles en crédits opérationnels et en actes d'exécution effectifs lors du vote et de la mise en œuvre du Budget Primitif.

Concernant le PADDUC réaffirmé comme boussole et véritable projet de société :

Le CESEC de Corse se félicite vivement de voir le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) explicitement réaffirmé dans le DOB 2027 comme le document cadre et le projet de société intégrateur de l'ensemble des politiques publiques régionales.

En effet, le PADDUC ne saurait être réduit à un simple document d'urbanisme ou de planification réglementaire, il constitue le contrat territorial et social de la Corse.

Le CESECC estime d'ailleurs que :

- Chaque orientation budgétaire doit être rigoureusement adossée aux objectifs stratégiques du PADDUC (lutte contre la prédation foncière, équilibre entre le littoral et l'intérieur, souveraineté alimentaire, préservation de la biodiversité).

- La réaffirmation du PADDUC dans le DOB doit se traduire par des arbitrages financiers favorisant les projets d'aménagement structurants dans le rural, la revitalisation des cœurs de village et le soutien aux filières agropastorales.

Le CESECC sera donc particulièrement attentif à ce que les orientations 2027 matérialisent cette convergence entre programmation financière et vision territoriale portée par le PADDUC.

Concernant la notion de transversalité dans les politiques publiques régionales :

Le CESECC insiste sur la nécessité de casser les logiques de "silos" sectoriels au sein de l'administration régionale ; la transversalité doit devenir une méthode d'action budgétaire systématique.

Avec des ressources financières contraintes, la transversalité évite les doublons, favorise le cofinancement et démultiplie l'impact de chaque euro public investit.

Aussi, **le CESECC souhaiterait** que le futur Budget Primitif 2027 fasse apparaître de manière explicite les programmes d'actions transversaux, assortis d'indicateurs de suivi interservices.

Concernant la transition écologique et l'urgence climatique : du budget vert aux politiques opérationnelles :

Le CESEC de Corse prend acte de la volonté affichée d'introduire des outils d'évaluation environnementale, et notamment la démarche visant l'établissement d'un « Budget Vert » et la mise à disposition d'une annexe environnementale détaillée jointe aux documents budgétaires.

Tout en saluant cette avancée méthodologique majeure, **le CESECC formule les observations suivantes** :

- L'adaptation au changement climatique et la lutte contre le dérèglement ne doivent plus être considérées comme une simple variable d'ajustement ou un chapitre thématique isolé. Elles doivent constituer une politique publique transversale prioritaire, dotée de moyens d'intervention d'urgence et de long terme (gestion de la ressource en eau, prévention des incendies, risques de submersion marine, gestion du trait de côte, rénovation thermique des bâtiments, inondations répétées et destructrices). Il ne s'agit plus de gérer uniquement les conséquences dramatiques de la multiplication d'évènements climatiques parfois extrêmes mais de les prévenir et de rendre le territoire de plus en plus résilient.
- L'annexe environnementale ne doit pas se contenter à classifier rétrospectivement les dépenses, mais doit servir d'outil d'arbitrage prospectif afin de réorienter les financements vers les investissements à fort impact écologique positif (soutien aux EnR durables, mobilités douces, circuits courts).
- Concernant l'objectif d'atteindre un tourisme durable, il semble indispensable de faire une évaluation de l'impact environnemental social et sociétal de la politique touristique afin de définir les bonnes trajectoires pour trouver un équilibre entre la valeur ajoutée économique, la préservation de l'environnement et les conditions de vie de la population.

Concernant l'éducation à l'environnement et la médiation scientifique :

Le CESECC rappelle que l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité, le 1er octobre 2026, le Plan d'action en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable (PAEEDD) 2026-2036, dont le pilotage est confié à l'Office de l'Environnement de la Corse et au comité au sein duquel le CESEC siège. Structuré en quatre axes et treize défis, ce plan prévoit l'engagement de ses premières actions dès 2027. L'exercice soumis au présent débat est donc le premier à devoir en porter la traduction financière.

Le CESECC observe que le rapport mentionne le déploiement de ce plan au titre des interventions de l'Office de l'Environnement, mais n'en traduit l'ambition dans aucun agrégat budgétaire identifiable. Les moyens concourant à l'éducation à l'environnement et à la médiation scientifique se répartissent entre les chapitres relatifs à l'enseignement, à l'environnement et à la culture et à la jeunesse, et sont portés pour une part significative par les offices et agences, dont les budgets ne sont pas consolidés dans le document soumis au débat. Le plan lui-même n'exprime ses moyens estimés qu'en moyens humains, sans aucune valorisation financière, de sorte qu'aucun ordre de grandeur ne peut en être tiré.

Le CESECC souligne que le PAEEDD consacre précisément l'un de ses défis au financement de l'éducation à l'environnement, en prévoyant un état des lieux partagé des financeurs et des dispositifs existants. Aussi, **le CESECC souhaiterait** que le Budget primitif 2027 comporte une annexe transversale consolidant, toutes directions, offices et agences confondus, les crédits concourant à cette politique, assortie d'indicateurs de résultat portant sur les publics touchés, la couverture territoriale et les structures conventionnées. La Collectivité apporterait ainsi, pour sa part, la première pierre de ce défi qu'elle a elle-même adopté.

Le CESECC précise que cette demande ne porte pas sur un niveau de dépense, dont il mesure la contrainte dans la trajectoire présentée, mais sur la lisibilité d'une politique publique qui, faute d'être consolidée, ne peut être ni arbitrée, ni évaluée, ni défendue. Il invite enfin la Collectivité à veiller à ce que chaque opération d'adaptation climatique du bâti scolaire comporte un volet pédagogique identifié, afin que la performance technique des établissements se double d'une appropriation par celles et ceux qui les occupent.

<u>Concernant la cohésion sociale et la vie associative : résorber les décalages de trésorerie et pérenniser le soutien</u>

Le secteur associatif constitue le poumon social, sportif, culturel et solidaire de la Corse.

Sur ce point, l**e CESECC exprime** une vive inquiétude partagée concernant les modalités financières d'intervention de la Collectivité auprès des associations.

Bien que les montants inscrits ou affichés dans les rapports témoignent de la bienveillance de la Collectivité, **le CESECC pointe un dysfonctionnement récurrent** aux conséquences dramatiques : le décalage temporel important entre l'accord politique/juridique de la subvention et le versement effectif des sommes octroyées.
Aussi, le CESECC alerte l'exécutif sur le fait que ce décalage met en péril financier direct de nombreuses associations, incapables de faire face au paiement des salaires, des charges sociales et des fournisseurs, les contraignant parfois à suspendre leurs activités ou à recourir à des emprunts bancaires coûteux.

<u>Concernant la création culturelle</u> :

Si dans un contexte de contrainte budgétaire globale, la tentation peut être grande de réduire les crédits d'intervention culturelle, **le CESECC estime** que la culture, la langue corse et la création artistique sont des piliers fondamentaux de la cohésion sociale et de l'émancipation de notre jeunesse.

Aussi, au-delà du financement des infrastructures et des grands équipements, l'effort budgétaire pour 2027 doit sanctuariser l'aide aux compagnies, aux artistes résidents, aux acteurs de la langue corse et à la création émergente. **Le CESECC invite** la Collectivité à préserver ces capacités d'engagement.

<u>Concernant les fonds européens et la question de l'ingénierie financière des territoires :</u>

La pleine consommation des fonds structurels européens (FEDER, FSE+, FEADER, FEAMPA) constitue un levier déterminant pour pallier la raréfaction des dotations de l'État.

Le CESECC insiste sur le fait que la Collectivité de Corse doit accentuer son rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de guichet d'ingénierie territoriale afin d'aider les porteurs de projets locaux à monter des dossiers éligibles aux financements européens.

Par ailleurs, **le CESECC rappelle** que les lourdeurs bureaucratiques dans la gestion des fonds européens découragent les acteurs de terrain. Aussi, le **CESECC invite**, même s'il est conscient des difficultés en la matière, à ce qu'une réflexion relative à une simplification et une optimisation des chaines d'instruction et de paiement des fonds européens soit menée.

<u>Des inquiétudes majeures face à la baisse des recettes et aux contraintes budgétaires nationales</u> :

En conclusion de ses observations, **le CESEC de Corse exprime sa profonde préoccupation** face à la dégradation structurelle de l'équation financière de la Collectivité de Corse, largement imputable à des décisions nationales unilatérales et à la détérioration du contexte économique global.

Les débats en commission ont permis de sérier plusieurs exemples poignants d'érosion des recettes et de hausses des charges imposées :

- **Baisse constante des recettes transférées** : La dynamique de recettes clés, telles que la TICPE ou la TVA, souffre directement des ralentissements économiques et des modifications de comportement de consommation, réduisant la souplesse financière de la Collectivité.

- **Transferts de compétences insuffisants compensés** : L'écart constant entre le coût réel des compétences exercées (notamment en matière d'action sociale, de routes, de transports ou de formation) et les compensations financières versées par l'État pèse lourdement sur la capacité d'autofinancement.
- **Menaces de rabotage des dotations nationales** : Les projets de lois de finances de l'État prévoyant des contributions forcées des collectivités au redressement des comptes publics nationaux feraient peser un risque majeur sur la continuité des services publics en Corse et sur le niveau des investissements régionaux.

Le CESEC de Corse attire l'attention du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse sur la nécessité de maintenir une vigilance extrême et une fermeté revendicative vis-à-vis de l'État. Il convient de faire reconnaître les spécificités insulaires et de réclamer une compensation intégrale, juste et pérenne de l'ensemble des charges transférées, condition *sine qua non* du maintien de la santé financière de la Collectivité et du développement de la Corse pour 2027 et les années à venir.

Le CESEC de Corse prend acte des orientations budgétaires 2027 de la Collectivité de Corse.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI